

Procès-verbal de séance

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze le dix-huit mars à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 09 mars 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p>EXCUSES :</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 11</p>
--	--

Christian Lechevrel est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 04 février 2015, à l'unanimité.

En introduction, Monsieur le Maire tient à remercier les membres du CCAS pour le travail réalisé dimanche dernier à l'occasion du repas des Aînés. Ce fut un moment agréable apprécié de tous les participants.

Délibération n° 2015/03/08

Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier Haute-Savoie et achat de bien

Rappel par Monsieur le Maire des conditions d'achat et de portage par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie établies en 2007 et 2008 pour des terrains situés au lieu-dit «Pré du Chêne», d'une superficie totale de 5.600m².

Une partie du tènement (3.172m²) a été vendue en 2010 à la SA Mont-Blanc pour la réalisation d'un programme de 9 logements locatifs et 6 villas en accession sociale à la propriété.

Le terme de cette opération de portage est fixé au 29 juillet 2015.

Monsieur le Maire propose d'anticiper cette acquisition d'un montant de 109.502,41€ pour 2.428m², dont le solde restant dû s'élève à 27.375,61 euro (somme qui sera prévue au budget primitif principal de l'exercice 2015).

Désignation de la propriété qui deviendra communale au terme de la signature de l'acte à venir fin mars :

Lieu-dit	Section	N° cadastral	Nature	Surface
Pré du Chêne	B	2262	P	16a 86ca
Pré du Chêne	B	2265	S	0a 33ca
Pré du Chêne	B	2266	P	5a 13ca
Pré du Chêne	B	2267	P	0a 89ca
Pré du Chêne	B	2269	T	1a 07ca
				24a 28ca

Unanimité

Délibération n° 2015/03/09

Echanges de parcelles de terrains

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui viennent de valider l'acquisition des parcelles référencées dans la délibération n° 2015/03/08, d'en extraire une partie d'une contenance d'environ 1.037m² afin de pouvoir procéder à un échange avec la propriété privée située en contrebas du restaurant communal.

Parcelles à acquérir :

Lieu-dit	Section	N° cadastral	Surface
Beaumont	B	61	0a 60ca
Beaumont	B	62	7a 11ca
Beaumont	B	1302	1a 46ca
Beaumont	B	2069	1a 20ca
			10a 37ca

Parcelle à céder :

Lieu-dit	Section	N° cadastral	Surface
Pré du Chêne	B	2260	5a 27ca
Pré du Chêne	B	2266	5a 13ca
			10a 40ca

L'avis du service de France Domaine sur la valeur vénale de l'ensemble de ces biens sera sollicité très rapidement.

Unanimité

Délibération n° 2015/03/10

Personnel – Recrutements pour l'été 2015

Comme il est coutume dorénavant, considérant l'entretien indispensable des espaces verts et des fleurs pendant l'été – *arrosage, désherbage, tonte* - ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux – *nettoyage, peinture ...* et afin de permettre aux jeunes mineurs de la commune de 'mettre un pied dans le monde du travail', le conseil municipal:

- DECIDE de recruter pendant les mois de juillet et août 2015 plusieurs agents mineurs âgés de 16 ans révolus qui, placés sous l'autorité de l'employé technique titulaire, auront à charge de réaliser les différentes tâches ci-dessus listées, sur un temps de travail déterminé de 20 heures hebdomadaires.
- FIXE la rémunération de ces agents contractuels sur la base de l'indice majoré 315 minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2015, à laquelle s'ajoutera l'indemnité de congés payés.
- AUTORISE le Maire à lancer la procédure de recrutement, signer les arrêtés à venir et à régler les dépenses liées à ces CDD sur les crédits qui seront prévus au budget primitif principal 2015 de la commune.

Unanimité

Délibération n° 2015/03/11

Bâtiments communaux – Aménagement de l'ex-garderie / rez-de-chaussée + étage

Vu le rapport établi par la commission «travaux» réunie le 11 mars dernier :

«La garderie a définitivement fermé ses portes en 2014 et les locaux situés dans le bâtiment contigu à la mairie sont dorénavant inutilisés. En parallèle, la bibliothèque située au-dessus du restaurant communal n'est pas aux normes (*accessibilité*) et les archives de la mairie se trouvent également inaccessibles. L'idée serait donc de transférer bibliothèque et archives au rez-de-chaussée de ce bâtiment. L'étage, quant à lui, pourrait être aménagé avec un ou des logements. Il faudra également envisager la création de dépendances affectées à chacun des locaux loués.»

Le conseil municipal, valide le projet et autorise le Maire :

- ☞ à confier l'étude de faisabilité à la SARL Architecture Denis Perret, de Frangy (74270) pour un montant hors taxes de cinq mille cinq cent trente euro,
- ☞ à faire réaliser toutes les études et diagnostics préalables à la réalisation des travaux,
- ☞ à lancer toutes les démarches pour aboutir à une consultation des entreprises et des partenaires financiers potentiels.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération seront inscrits aux budgets primitifs principaux 2015 et 2016 de la commune

Unanimité

Délibération n° 2015/03/12

Voirie communale – Programme études et travaux 2015/2016

En introduction, Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu des services de l'Etat, annonçant la fin de délivrance des permis de construire sur les secteurs de Cusinens / Lapraz et des Crêts / Bel Air en raison de la saturation des stations d'épuration.

Le développement de la commune est donc dorénavant sur le secteur de Beaumont, d'où la nécessité de sécuriser ce secteur.

Il est donc envisagé la création d'un plateau surélevé à l'entrée du village, plus précisément à l'intersection 'Route des Bois' / 'Route de Lapechère' et 'Rue du Mont Blanc'.

S'agissant d'une route départementale, le recours à un bureau d'études est nécessaire. En plus de l'étude concernant cet aménagement, il lui sera demandé de préparer le dossier de consultation pour les travaux de voirie à réaliser sur les années 2015 et 2016.

Unanimité

Délibération n° 2015/03/13

Eclairage public – Mise aux normes des ballons fluorescents

Les ballons fluorescents ne sont plus aux normes. Energie et Services de Seyssel ne pourra donc plus assurer leur renouvellement à compter du 1^{er} avril 2015. Il faut donc procéder au remplacement de 4 ballons sur le territoire.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Mise aux normes du réseau incendie à l'étude, en collaboration avec le SDISS.
- La commune s'est équipée d'un défibrillateur. Il sera bientôt installé près de la salle des fêtes. Une formation à son utilisation sera proposée par le fournisseur.
- Le recensement de la population est terminé. Le chiffre de 507 habitants sera ultérieurement officialisé par l'INSEE.
- Le nouveau site internet de la commune sera en ligne à la fin du mois.
- Agenda :
 - ☞ Rappel des élections départementales : 22 et 29 mars.
 - ☞ Nettoyage de printemps samedi 11 avril. Rendez-vous à 8h30 devant la mairie.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

